Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Rabiia II 1445
10 Novembre 2023

N° 131

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2564**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2564**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2566**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2572**
Homologation de résolutions **2573**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2573**
Avis aux créanciers **2577**
Convocations
Sociétés anonymes **2579**
Sociétés à responsabilité limitée **2581**
Divers
Avis au public **2581**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : La société communautaire local pôle agricole 25 juillet

Type de la société : local

Le montant du capital souscrit de la société : 10 milles dinars

L'adresse prévue pour le siège social : Sidi Bouzid ouest.

L'objet de l'entreprise : L'entreprise serait intéressée par la collaboration avec l'état pour garantir l'autosuffisance alimentaire à travers les agricultures fourragères, les grandes agricultures, l'élevage de bétail, les arbres fruitiers.

La date et le lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation le 19 septembre 2023 au tribunal de première Instance à Sidi Bouzid sous le numéro 142.

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement; 10 milles dinars pour 50 parts.

Les conditions liées à la répartition des excédents et créer des économies après que l'entreprise a réalisé des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque année comptable, 15% sous forme des épargnes pour atteindre 50% du capital de l'entreprise, 20% seront consacrée à des activités sociales, culturelles et environnementales. Les restes des bénéfices et excédents peuvent êtres répartis dans la limite de 35% par décision de l'assemblée générale plus que cela sert à développer ses activités et à les développer localement.

La période d'ouverture des souscriptions est 17 jours à partir de 8 novembre 2023.

La possibilité de scellement éventuel en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

2023X01416SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

"RANDA"

Capital : 40 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 0005885 W

- Forme : Société Anonyme.

- Augmentation de capital social d'un montant de : Un million de dinars (1000 000 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par voie de conversion de créance.

- Siège social : Zone Industrielle, Bir El-Kassâa, Ben Arous.

- Objet social : Industrie des pâtes alimentaires et du couscous.

- Durée : 99 ans.

- Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01/11/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, le 3/11/2023 sous le n°23505203, Quittance n°M009632, déposée au centre national du registre des entreprises - Ben Arous le 6/11/2023 sous le numéro : AC021512023.

- Nombre d'actions à souscrire : Cent mille (100 000) actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune majorée d'une prime d'émission à la souscription de cent soixante dinars (160 DT) chacune à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créance et, ils seront réservées à un seul actionnaire, à savoir; La Société Meunière Tunisienne «SMT», société anonyme, inscrite au registre national des entreprises (RNE) sous l'identifiant unique n° : 0002540 J.

- La valeur nominale des actions à émettre : Dix dinars (10 DT) l'action.

- La prime d'émission : cent soixante dinars (160 DT) pour chaque action souscrite.

- Apport en nature : Aucun apport.

- Avantages particuliers : Aucun avantage.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

- Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

- Délais de souscription : Dans un (01) mois à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2023R02626SANB2

Nomination d'un Directeur Général par Intérim

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV du Conseil d'Administration du 27 octobre 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia en date du 02/11/2023 sous le n°23808556 quittance

n°M113616, il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 3/11/2023 sous le n°2023174656, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Brahim Ammar en tant que Directeur Général par intérim prenant effet le 01 Novembre 2023.

2023402639SANB2

SOCIETE D'ASSURANCES «LLOYD VIE» SA

Au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Avenue de La Monnaie, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

En vertu du Conseil d'Administration du 20 Janvier 2023 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 16 Mai 2023 sous le n°237039333 quittance n°M056599 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 23 Mai 2023 sous le n°2023120179.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Nomination de M Taieb Bayahi en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'Exercice 2024.

2. Renouvellement du mandat de M Yazid Sellaouti comme Directeur Général pour une période de trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'Exercice 2024.

2023402641SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TUNISTORIC

Société anonyme

Au capital social de 1 085 420 dinars tunisiens

Siège social : Rez-de-chaussée, Numéro 2, Résidence El Morjene, Avenue Taher Sfar, El Menzah 9A, 1013, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1800584Y

Montant de l'augmentation du capital social : 1 500 000 DT par apport en numéraire.

Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 3 novembre 2023 sous le numéro AC011502023.

Nombre d'actions à souscrire : 100 002 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Nombre de certificats d'investissement à souscrire : 49 998 certificats d'investissement à souscrire en totalité et à libérer intégralement à la souscription par apport en numéraire.

Valeur nominale des actions et certificats d'Investissement à émettre : 10 Dinars Tunisiens chacun.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les titulaires de certificats de droit de vote peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2023402651SANB2

Réduction et augmentation de capital «ESP MUST SA»

Capital social : 2 850 000 Dinars

30, Rue Platon, ZA Kheireddine, Le Kram, 2060 Tunis

MF : 1748409H/A/M/000

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juillet 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Premier bureau de Tunis, le 22 Août 2023 sous le numéro 23703854, Quittance n°M007388 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 23 octobre 2023 sous le dossier n°2023171032 et le 6 novembre 2023 sous le n°AC011522023. Il a été décidé :

- Réduction du capital social de trois cent quarante-sept mille et six cents (347.600) Dinars pour le réduire à deux millions cinq cent deux mille et quatre cents dinars (2.502.400) ;

- Augmentation du capital social en numéraire de neuf cents mille dinars (900.000) pour le porter à trois millions quatre cents deux mille et quatre cents dinars (3.402.400), et ce par la création de neuf mille (9.000) actions nouvelles de numéraire à libérer partiellement de valeur nominale de cent dinars (100), à émettre à cent dix dinars (110) l'action.

Les fonds provenant des souscriptions seront versés au compte indisponible n°25000000000116722434 ouvert à Banque Zitouna, agence du siège central.

Le délai de souscription et de la libération du capital social prend fin avant juin 2024.

L'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 nouveau «le capital social est fixé à la somme de trois millions quatre cent deux mille et quatre cents (3.402.400) Dinars divisé en trente quatre mille et vingt-quatre (34.024) actions nominatives de cent (100) Dinars chacune».

2023402652SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

COMPAGNIE IMMOBILIERE L'ABRI "CIMA Sarl"

Capital social : 1.140.000 Dinars

Siège social : 50, Rue 18 Janvier 1952 - Tunis

I.U : 432952T

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 2/10/2023 enregistré à la Recette des Finances Av. de la Gare Tunis le 4/10/2023, Q.62110 E. 23505159, déposés au registre national des entreprises en date du 20/10/2023, sous le numéro : 2023170316, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société COMPAGNIE IMMOBILIERE L'ABRI "CIMA Sarl" et la nomination de Mr Kamel Gharbi en tant que liquidateur.

Les créanciers sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur, au siège de la société dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023T01064SRLB2

Réduction du capital et modification corrélative des statuts

CONSOLIS ENGINEERING SERVICES TUNISIA CEST

Société à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 TND

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba Mégrine

Identifiant unique : 1219973 N

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2023, enregistré à la recette des finances des actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 21 septembre 2023 (numéro 23705341 quittance numéro 71065), il a été décidé par CEST de :

1. Réduire capital social d'un montant de 150.000 dinars tunisiens.

2. Modifier l'article 7 des statuts en conséquence.

Ont été déposés au Centre du Registre National des Entreprises, le 9 octobre 2023 sous le numéro 2023167265, un exemplaire original du procès-verbal susmentionné, et de la déclaration du bénéficiaire effectif.

2023R02622SRLB2

Société PONT D'ARGENT DE BATIMENT SARL

Capital : 10 000 Dinars

Siège social : Route de plage appartement BAAZIK 4011 Hammam Sousse

MF : 1786501/Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse en date du 19/11/2022 sous le n°22506018, quittance n°M0113522, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 30/11/2022 sous le n°2022148429. Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation de capital de 10 000 d à 185 000 d.

2023R02637SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Concession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 et 31 août 2023 enregistré à la recette des finances Tborba le 4 septembre sous le n°23201223, reçu n°M042917 MD Houda Bent Ethar Ben Elhabib Edkhil a renoncé à Mr Abdejlil Ben Mohamed Salah Ben Abderrahmene Elhaboubi le fonds de commerce exploité comme Café à l'avenue de l'Environnement Teborba avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Mr Abdejlil Ben Mohamed Salah Ben Abderrahmene Elhaboubi à l'avenue de l'Environnement Teborba.

Cet article a été publié au journal quotidien Echourouk du 21/10/2023.

2023T01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5 et 7 octobre 2023 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 sous le n°23207575, reçu n°120567. MD Rakia Elaadnani et Mahdi et Nourchenne Ben Abd Ejabar Triaa ont vendu à Mr Faycel Ben Said Ben Ahmed Ejbouaii le fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires à la rue Rabaa Elaadaouia et Youssef Saheb Etabaa Elmanzeh 7 Ariana avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez Mr Faycel Ben Said Ben Ahmed Ejbouaii à la rue Rabaa Elaadaouia et Youssef Sahib Etabaa Elmanzeh 7 Ariana.

Cet article a été publié au journal quotidien Echourouk du 21/10/2023.

2023T01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana le 02/11/2023, quittance n°M092330, enregistrement n°23204745, monsieur Amine Algammoudi (CIN n°06063332 délivrée le 4/3/2016) a cédé à Neji Badri (CIN n°04255281 délivrée le 5/10/2006) la totalité du fonds de commerce (non enregistré au RNE) exploité au local sis à Immeuble Neji Badri, n°28, rue la Liberté, cité Nozha, Mhamdia, Ben Arous, avec tous les éléments corporels et incorporels, utilisé dans le commerce de vente des produits alimentaires. Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur Amine Algammoudi à l'adresse du fonds de commerce soit : Immeuble Neji Badri, n°28 rue la Liberté, Cité Nozha, Mhamdia, Ben Arous.

Cet avis est publié au journal le Quotidien à la date du 4/11/2023.

2023T01061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte authentique daté le 22 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 10 octobre 2023 quittance numéro M100000 Madame Laila Zghal titulaire de la CIN 01094774 a donné à son fils Monsieur ben Chaida Rafik titulaire de la CIN n°05345172, la totalité de l'usufruit du fonds de commerce la pharmacie situé à la Route El Mahdia cité jardin Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 21 octobre 2023.

2023T01062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mahatta le 3/11/2023 quittance n°M068300 et enregistrement n°23205732.

Mr Mohamed Ben Khelifa Elmabrouk a vendu à Zohra Bent Abdelkrim Elwassar le fonds de commerce sis au 102 Souk El HAFSIA JEDID Tunis et ayant pour objet la vente des rideaux et prêt à porter.

Un extrait de la vente a été publié au journal Echourouk paru le 8/11/2023.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acheteur sis au 11 rue Ibn Mticha Tunis.

2023T01063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Menzel Temim le 13/10/2023 quittance n°M077550 n° d'enregistrement 23202689 Mme Naouel Bent Mohamed Béchir Lahoueg a vendu à Mme Rafiaa Bent Salah Riden tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de l'environnement Menzel Temim exploité pour vente produits alimentaires.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez le vendeur à son adresse rue Mohamed Ali El Hami n°26 Menzel Temim pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essahafa du 31/10/2023.

2023T01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 24/10/2023 (N°de quittance M065769 / N°d'enregistrement 23202187), Mr Ahmed Bouafif a cédé à Mr Oussama Bouafif la totalité du fonds de commerce lui appartenant et exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Korba Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de vendeur à son local sis à la rue Jendouba Kelibia Nabeul, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" paru le 28/10/2023.

2023R02624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 31 octobre 2023 et enregistré à la recette des Finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 31/10/2023 (Reçu n°M075582 enregistrement 23205365 Monsieur Amir Ben Hatem Ben Mohamed CHARFI (C.I.N n°07899867) a vendu la totalité du fonds de commerce (Matricule Fiscal n°1317723/T) à Madame Latifa Bent Amara Issaoui (C.I.N n°07778837) situé au local n°18 Avenue 9 Avril Jendouba exploité "tous types de commerce" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son Adresse n°24 Rue Mohamed Ali - Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 5/11/2023.

2023R02625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27/10/2023 enregistré le 30/10/2023 (Reçu n°078828M, n° d'enregistrement 23201266).

Monsieur Rached ben Touhami Ben Rabeh, cède son fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble sise au coin 2 rue Monastir donnant sur n°28 route Hédi Chaker - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Seif ben Salah Jaouani.

Les oppositions devront avoir lieu dans les délais de vingt jours (20) à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T, auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce.

Cette vente est publiée dans le journal Essabeh du 4/11/2023.

2023R02628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Soliman le 25/10/2023 n°M056993 Quittance n°23202422 M. Aymen Barhoumi CIN 07075549 demeurant à Nabeul a vendu à M. Rim Sifi CIN 07841080 demeurant à Borj Essedria Ben Arous la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant à une Buvette connue sous le nom de «EL BARAKA» située à la rue de Tunis Résidence CORAIL 3 Soliman Erriadh son identifiant unique au registre national des entreprises n°1725972H.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteuse : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux Journaux quotidiens Essahafa et La Presse le 01/11/2023.

2023R02629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sliman le 6/11/2023 quittance n° M058700, enregistrement n°02494. Mme Sana Bent Mohamed Ben Said Gbara a vendu à Mr Mohamed Lamine Ben Lakhdhar Ben Brahim Saouahi un fonds de commerce exploité en tant que prêt à porter sis à l'avenue Irak n°44 et rue Koufa Sliman Riadh.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 7/11/2023.

2023R02631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat souscrit par Maître Oueslati Sourour daté le 30/10/2023 qui a été enregistré à la recette des finances à Sidi Hassine le 01/11/2023 sous le numéro de 23203993 Quittance numéro M101084.

Mme Marwa Aidi Cin 07183538 a vendu au droit de monsieur Ezzedine Zweghi cin 07853059 tout son fonds de commerce consistant en une station de service qui se trouve à la rue Hussein Dey El Agba Tunis.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter Maître Oueslati Sourour Avocate immeuble Bouchikh Gp1 km 7 Chouchet Radés Mégrine 2033 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 5/11/2023.

2023R02632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 25 et 26 octobre 2023, enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/10/2023 (quittance n°M094742, enregistrement n°23206505), Mme Faiza Anane, titulaire de la CIN n°03525299 délivrée 13/11/2018, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité par la patente n° 0106392P en coiffure et beauté et autre commerce en détails et vente produits divers sis à l'avenue Addelhamed Elkadhi Houmt Souk. Djerba et ce à Mme Hassna Jdaa, titulaire de la CIN n°06549882 délivrée le 13/01/2021 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et le Quotidien» datés du 3/11/2023.

2023R02634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé, en date du 22/9/2023 enregistré le 27/10/2023 à la recette des finances de Radés sous le n°23203326 quittance n°M057807. Walid BOU TYA a vendu à Ahmed Berhouma le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au c 48 à la cité olympique de Radés ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Mahmoud ben Salah El Hammami avocat à l'adresse de son bureau sis 112 avenue 9 avril 2ème étage bureau n°5 Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 8/11/2023.

2023R02639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Filali Marwane avocat, le 27/10/2023 enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaaben el Fehri (MO56004); Mr Fathi Sethoum demeurant à Dar Chaaben el Fehri C.I.N 01741730; vend la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de meubles usagés dans le local situé à la rue el Andalos Dar Chaaben el Fehri et ce à Mr Riadh Sethoum C.I.N 09854253.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au JORT.

Une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 7/11/2023.

2023R02653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P dont la signature légalisée est effectuée en date du 27/10/2023 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse reçu n°M063303 enregistrement n°23204566 en date du 31/10/2023 Mr Faouzi Mabrouk demeurant à la zone industrielle Kalaa Kebira Sousse, a vendu à madame Ines Bent Ahmed Issa, tout le fonds de commerce sis à la route touristique Avenue Khezama Sousse, consistant en un local destiné à la vente de produits alimentaires.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouiss Adel avocat, sis au n°74 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 02.10.2023.

2023S01292FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue de l'Indépendance, Sousse le 6/10/2023 quittance 54288 et enregistrement 23104493, Mr Kaïs Abededaim Titulaire de la CIN n°08438136 et Ahmed Abededaim Titulaire de la CIN n°09299581 cèdent à Mme Martina Hermin Hoteel, Veuve Nejib Abededaim à titre de désistement la totalité de leurs parts indivises du fonds de commerce qu'ils possèdent, avec ses éléments moraux et matériels concernant le restaurant populaire dénommé «poisson d'Or» MF 455317/V sis à Rue Avicenne, Sousse paru au quotidien «Echourouk» le 4/11/2023. Soient les oppositions seront adressées à l'Etude de Maître TROUDI Mohamed Habib, Avocat prés la cour de cassation, rue Iben Eljazarr Immeuble les Arcades 1er étage n°8 Sousse pendant 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023S01306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 27/10/2023 ; enregistré à la recette des finances de Monastir le 31/10/2023, n°Mo74717 et n° Mo74934 quittance n°23207777, M Sofien Bouzgarrou vend à M. Bessem Eljerbi tout le fonds de commerce destiné à vendre des poissons, limaces et des crustacés …avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue Ibn al Jazzar Skanes Monastir publié au journal Echourouk le 7/11/2023 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2023S01308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/10/2023 enregistré à la recette des finances de Téboulba le 27/10/2023 sous le numéro de quittance M051924 et le numéro d'enregistrement 23202359, la société OCT A NET titulaire du registre national des entreprises n°1708935 E a vendu à la société FULL TECH titulaire du registre national des entreprises n°1838975L la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité à la vente des matériels informatiques sis à l'avenue Habib Bourguiba 5080 Téboulba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sis à l'avenue Habib Bourguiba 5080 Téboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2023S01312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté le 24/7/2023 enregistré à la Recette des Finances de Souassi le 24/7/2023 quittance n°M0039306 reçu n°23200938 M Jihed Ismail a vendu à Mr Mefteh Kamel la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à usage commercial situé au coin de l'Avenue de la Liberté à Souassi.

Cet article a été publié dans le journal «Achourouk» le 26/7/2023.

Les éventuelles oppositions devront être faites entre les mains du vendeur M. Jamel Hadj Ismail dont domicile est l'Avenue de la Liberté à Souassi dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au J.O.R.T.

2023S01317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 8/5/2023 enregistré à la recette des finances Sousse le n°23202357 en date du 30/5/2023 Souhaila Farhat a vendu à Abdelaziz Kamoun la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 21 rue Monji slim à Sousse avec tous ses éléments incorporels, au prix 12 mille dinars. Les oppositions sur le prix seront formées dans 20 jours de la publication de l'avis de vente au J.O.R.T entre les mains de la venderesse à son domicile cité 7 n°44 Stah Jaber Monastir. Un avis de cette vente a été publié au journal «Essahafa» en date du 2/11/2023 page 19.

2023S01318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 6/11/2023 sous n°23202313 quittance n°M040921. La société Microbits Média Services. Sarl (I. unique n°1683419D), représentée par son gérant Mr Bilel BOUMIIZA, titulaire de la CIN n°06448820 a vendu et cédé à Mme Rihab JALLALI, titulaire de la CIN n°09245589, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce produit divers, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Sahloul - Av. Yasser Arafet - N°108 Khézama Sousse. Les oppositions se font entre les mains de

l'acheteur au local concerné objet du ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 8 novembre 2023.

2023S01319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 18/10/2023, enregistré à la recette des finances Thyna le 26/10/2023, sous le n°23202299, quittance n°M051182, Chahla Smichi, titulaire de la CIN 02647249 a vendu à Bilel Abdelli, titulaire de la CIN 08782117 et Malek Chweri Agrebi titulaire de la CIN 11074474 la totalité du fonds de commerce sis à la route de Gabès km 6 Sfax, Café avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 01/11/2023.

2023X01406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Mohamed Maalej avocat, enregistré le 01/11/2023, n° d'enregistrement 23203774, Mr Heni MAALEJ a vendu à Mr Mohamed CHAARI tout le fonds de commerce sis à la route teboulbi km 5.5 magasin n°6 Gremda, Sfax, avec tous ses éléments matériels et incorporels pour l'exploiter à la préparation de sandwichs mlawi et pizzas.

Toutes oppositions seront reçues, dans le délai légal à la demeure du dit fonds élue par l'acheteur.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Assabah du 5/11/2023.

2023X01419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté le 31/7/2023 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba sous le n°23205108 quittance n°M078691 Mr Bouajila Yassine titulaire de la CIN n°05763757 délivrée le 3/8/2012 a vendu à Mme Abdejlil Zouhour titulaire de la CIN n°09146824 délivrée le 19/5/2022 tout le fonds de commerce situé au 43 rue 20 Mars Taourit Houmt Souk Djerba dont l'objet est de la vente des viandes rouges et blanches.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 26/9/2023.

2023X01420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/10/2023 et enregistré à la recette des finances d'Ariana le 24/10/2023, sous le numéro de quittance M120694 et numéro d'enregistrement 23210384, Monsieur Ben Hmida Aymen a vendu à Madame HDIDER Henda, la totalité du fonds de commerce, sis au magasin n°3 au rez-de-chaussée escalier «B» Immeuble «Asouar Soukra» rue cheikh Neifar Mohamed Soukra Ariana, dont l'activité est toute sorte de commerce.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de Maître Baccar Amine avocat sis au 13 rue Léopold Senghor immeuble Kammoun 3000 - Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 7/11/2023.

2023X01427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 27/10/2023 et enregistré à la recette des finances CHIHIA le 30/10/2023 reçu n°23201236, enregistrement n°M048133, Mme Doniass Chiha C.I.N n°08754717, a vendu à Mr Moez Gargouri C.I.N n°05376013 le fonds de commerce pour utilisation pressing sis à la Route de Taniour klm 5. Toute opposition éventuelle à la vente entre les mains de Mtre Chahira Hosni immeuble 4 saisons C 32 jusqu'à ce des objections légales seront reçues.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 8/11/2023.

2023X01428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/10/2023 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 27/10/2023 sous le numéro 23203186 quittance numéro M069815, Monsieur Saber ben Belgacem Aouled Hmed, non inscrit au registre national des entreprises titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09147723, a vendu à Monsieur Abderrazak ben Mohamed Hamdaoui titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07511313 la totalité du fonds de commerce sis à la route Mahdia km 8 Kassas Bouali Sakiet Eddaier Sfax consacré à la ventre de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT entre les mains de maître Kais Maalej avocat à la rue Taieb Mhiri immeuble jawhara étage 2, numéro 3 Sfax. Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 28/10/2023.

2023X01429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat, enregistré à la recette des finances La Goulette le 6/11/2023 enregistrement n° 23208037 quittance n°M116036.

Mme Ramla ben Smida Titulaire de la C.I.N n°05406622 a vendu à la société Koddous Mall, société en cours de constitution, son représentant légal Mr Abdelkoddous ben Khdhiri ben Mohamed Khedhri Titulaire de la C.I.N n°07477998 le Fonds de commerce sis au n°5 rue Farhat Hached El Kram avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente-annonce au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 10 novembre 2023.

2023402655FCCC2

Location gérance libre

Contrat de Location d'un fonds de commerce

En Gérance Libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Eljazira - Tunis en date du 16/10/2023 reçu n°62792 et enregistrement n°23303019. Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis du Fonds de commerce du local n°39 sis à la galerie des orfèvres du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de Madame Lamia Bent Mohamed Barguaoui épouse Garsi Malawhia titulaire de la CIN n°04788669 en date du 8/8/2022 dont l'activité est exclusivement le commerce des bijoux et ce durant la période allant du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le jeudi 02 novembre 2023.

2023T01066FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 12/11/2022 enregistré à la recette des finances Av. Victor Hugo Sousse le 11/9/2023, sous le n°23303787 quittance n°M053838, Madame Anfess Bent Hamed Ghazel, titulaire de la CIN n°05511604, a loué à Monsieur Hafedh Ben Zouhaier Rouatbi, titulaire de la CIN n°08454887, et pour une période de 02 ans commençant le 12/11/2022 et finissant le 11/11/2024, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie exploité sous la dénomination commerciale «Café, la Coupe» sis à l'Av. des Palmiers Khezama Est Sousse, MF : 1232011Z.

La présente location a été publiée au journal le Quotidien paru le 25/10/2023.

2023S01305FCCC3

Résiliation d'un contrat de bail d'un fonds de commerce

Par acte s.s.privé en date du 23/10/2023, enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse le 3/11/2023 sous n°23302576 Quittance n°M0411971, a été résilié le contrat de bail du fonds de commerce nommé «Nando's» situé à ksibet Sousse exploité comme restaurant fast-food, conclu entre Mr Bakouche Omar demeurant au n°91 rue Ali Belhwen Ksibet Sousse et Mr. Abdelkader Rafik demeurant à la rue Sinen Becha ksibet Sousse, en date du 20/2/2023 et enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse le 20/2/2023 sous le n°23300608 Quittance n°M009240.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 5/11/2023.

2023S01309FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/10/2023 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 6/11/2023 sous le n°23303298 quittance n° M003779, modifié par un acte sous seing privé en date du 02/11/2023 et enregistré à ladite recette des finances le 6/11/2023 sous le n°23303299 quittance n°M003780, M. Abdellatif Amara, CIN n° 02850944, domicilié à Rue Victor Hugo Sousse, a loué à Mme Mouna Ben Afia, CIN n°08470513, domiciliée au 3 Rue 117 Corniche Sousse, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité d'épicerie sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tourabi n°66 Rue Victor Hugo Sousse pour une durée d'une année renouvelable et ce à partir du 01/11/2023. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 8/11/2023.

2023S01320FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location du fonds de commerce daté le 20 et 23/10/2023, enregistré à la recette des finances Gremda le 25/10/2023 n°23303669 quittance n°M082738 Ahmed ben Hamda SEFI CIN n°088271051 a loué tout le fonds de commerce exploité comme buvette sous le nom «café SEFI» sis à la route Elafrane km 10,5 Sfax - Sud Sfax à Nawel bent Ali Neji CIN n°11166612.

Cette annonce est publiée au journal «Le Temps» du 5/11/2023.

2023X01418FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Mme Chédia bent Mohamed Chaalane a loué à M. Chohdi Ben Mahjoub Mejdoub tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba El Alia Bizerte pour la période du 01/7/2023 jusqu'à fin mai 2025 par un contrat de location signé à la municipalité d'El Alia et enregistré à la recette des finances El Alia le 16/6/2023 sous le n°23300525 quittance n°M021917.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/6/2023.

2023402649FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce (Gérance libre) enregistré à la Recette des Finances El Menzah 6 en date du 18/9/2023 sous le n°23306963 Quittance n°111384, la Société «Maison de la Viande - SARL» MF n°850655Q a loué à Mr Jamel Ben Mohamed Ben

salah Snoussi, titulaire de la CIN n°06314414, tout le Fonds de Commerce en gérance libre sis à : 125 Avenue l'Ere Nouvelle, Ennassr - Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels, et exploité dans l'activité de commercialisation de viande rouge, et ce, pour une durée d'une année renouvelable, du 01/7/2023 au 30/6/2024.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et el Quotidien en date du 8/11/2023.

2023402650FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Les passionnés de la bibliothèque et du livre

Local : La bibliothèque publique des enfants à el ksour BP 7160

Objet : Le livre et la lecture, technique et scientifique

Objectif : Encourager les enfants, les jeunes et voir - même les adultes à accéder à la bibliothèque et lire des livres à tout moment.

Les fondateurs :

Djebbi Selmi Rabi : Président

Krichi Monia : Vice présidente

Akrem Soltani : Trésorier

Mechri Fatma : Secrétaire générale

Tlili Ahmed : Membre

Hamdi Samia : Membre

Tayeb Mizouni : Membre

Bechédli Kaouther : Membre

Bouchrit Jihan : Membre.

2023T01054APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

(Al Amal de Développement AL Touailia)

Suivant la décision rendue par le gouverneur de Siliana le 16/8/2021 sous n°248, il a été décidé la Constitution d'un Groupement de Développement Agricole Al Amal de Développement AL Touailia Délégation d'Al-Krib :

Nom : Al Amal de Développement AL Touailia

Adresse : Hamem Biadha Sud

Président : Mnaouer Eljbali

Trésorier : Aimen Altouili.

2023R02627APSF1

Constitution de Syndicat de Copropriété Résidence - Les Métiers

Les Jardins de Carthage

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence «Les Métiers», tenue le 20 septembre 2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa sous le numéro 23105954, reçu n°113879 il a été constitué le bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Les Métiers sise aux Jardins de Carthage, le bureau élu est composé de : Mme Salma KHALED Présidente, M Mamdouh Wali Trésorier et la société Nora immobilière en la personne de son représentant légal M Anis Besbes Secrétaire Général.

2023R02655APSF1

Syndic "TILEL A"

Siège social : CHOTT MARIEM

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive en date du 19/8/2023 enregistré à la recette des finances Akouda le 28/8/2023 sous le n°23701736 Quittance n°M31492 et le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/8/2023 enregistré à la recette des finances Akouda le 6/9/2023 sous le n° 23701829 Quittance n°M32747

Il a été décidé de constituer un Syndic de copropriété du Tilel A Résidence situé à Chott Mariem et nommer :

- Mme Ilhem Chamem Ep Chalabi : Présidente.

- Mr Karim Mokdad : Trésorier.

- Mr Hamza Aazouz : Secrétaire général.

- Mme Mahbouba Kamel Ep Souguir : Membre.

- Mme Thouraya Chantou Ep Hamza : Membre.

- Mr Hamza Kelani : Membre.

2023S01303APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Sciences de la Micronutrition (ATSM)

Sujet : Scientifique

Siège : Rue Chahid Shaker Al Mabrouk, 5031 Ksibet El Mediouni, Monastir.

Objectifs :

1- Chercher à faire connaître l'importance de la micronutrition et à faire l'échange des expériences scientifiques au pays et à l'étranger.

2- Encourager la formation des compétences scientifiques dans le domaine de la micronutrition pour améliorer la prise en charge sanitaire publique.

3- Faire des études et des recherches dans le domaine de la médecine intégrative.

4- Contribuer à la réalisation du programme global du Projet de Développement et de Vie Durable.

5- Chercher à organiser des conférences, des séminaires et des congrès scientifiques en partenariat avec les organismes concernés au pays et à l'étranger.

6- Etablir des liens et une coopération avec diverses associations et organisations similaires au pays et à l'étranger.

Fondateurs :

- Présidente : Rafiaa Ben Abdeljelil Malek

- Secrétaire générale : Hayat Ben Abdeljelil Ep Braham

- Trésorier : Habib Malek.

2023S01330APSF1

Homologation de résolutions

SYNDICAT DES CO-PROPRIETAIRES DU BLOC D DE L'ESPACE TUNIS

Espace Tunis - Bloc D - Bureau - N°34 Rue Sidi El Heni - Montplaisir 1073 Tunis

En vertu du PV daté du 20/10/2023 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date du 25/10/2023 quittance n°M092899 enregistrement n°23806594 , il a été procédé à l'élection de M.Issam Ben Salem en qualité de président du syndicat.

2023R02630APSF2

Athletic club de Jemna

2015R00080APSF1

Matricule fiscal : 1398597 / E

Selon le procès-verbal de la réunion daté du 21 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances de Kébili le 30 octobre 2023 sous le numéro de 23704757 décidé :

1- Le nom de l'association a été changé pour devenir Défi Club des sports individuels de Jemna,

2. Le conseil d'administration est modifié pour devenir :

- Président : Ghouma Jamel

- Vice-président : Rahal Mohammed

- Secrétaire général : Jemni Diya

- Trésorier : Chaieb Benaceur Ben Rhouma

- Membres : Kafi Abderazak - Khalil Othmen - Rahal Walid - Jemni Iskandar - Jabeur Khadija.

2023R02633APSF2

Election des membres du bureau du Syndicat des Propriétaires de la Résidence Flamingo Skanes Monastir

(Auparavant appelé Syndicat des Propriétaires de la Résidence Moncef Naouar)

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 18 juin 2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir sous le n°23806056 en date du 24 août 2023, il a été convenu à l'unanimité de changer le nom de la «Résidence Moncef Naouar» en «Résidence Flamingo Skanes»

Les membres du bureau syndical du Syndicat des Propriétaires de la Résidence Flamingo Skanes ont été élus pour un mandat de 5 ans et sont les suivants :

- Ikrami Saafi (Président)

- Tarek Baati (trésorier)

- Tarek Ben Ameur (secrétaire général)

Adresse du bureau du syndicat : Résidence Flamingo Skanes, située à Skanes Tbaka, Monastir 5000.

2023S01234APSF2

Approbation des rapports de l'Assemblée générale

Syndic des copropriétaires de la Résidence Omrane 12, Lotissement El-Ahd El Jadid, El-Ghazela

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du Syndic des copropriétaires de la Résidence Omrane 12, tenue le 11 septembre 2023 et enregistrée le 19 septembre 2023 à la Recette des Finances, Cité Administrative - Ariana, quittance n°092726, sous le numéro 23705632, il a été élu le nouveau bureau du syndic composé des membres suivants : M. Mohamed Ridha Kefi (président); M. Atef Aloulou (trésorier); M. Mehdi Chabaane (membre) et M. Wadid Kdous (membre).

2023402640APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Créancier poursuivant : La Banque Nationale Agricole, société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le n°B142431996, MF : 000123/L/A/M/000, ayant son siège social à la rue Hédi Nouira Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie poursuivie : Samir ben Salah ben Ali Chouchène, titulaire de la C I N n°00375377, ayant choisi sa demeure à l'étude de son avocat maître Wajdi Elhallouli sis à l'avenue Ali Belhouene immeuble Khalfallah Sousse 4000 selon l'exploit dressé par maître Zohra Mrad huissier notaire sous le n°119509 en date du 29/9/2023

Avocat poursuivant : Maître Chennoufi Rached, avocat près la cour de cassation, 19 bis rue de Marseille Tunis, MF 432630C/A/P/000.

Désignation du bien objet de la vente : Il s'agit d'un appartement portant le n°1, se situant à droite de l'entrée d'un rez-de-chaussée d'un immeuble sis à Sousse cité Sahloul à l'angle des 2 rues Général Hsine et Taher Gharsa et dont l'entrée principale débouche sur l'avenue Yasser Arafet. Cet appartement fait l'objet d'un TF n°157303 Sousse avec ce qui lui revient à titre de parts indivises dans le TF mère n° 155703 à raison de 167/1393 parts. Il est d'une superficie de 92 m² et se compose d'un balcon donnant sur l'entrée principale et qui s'ouvre sur un salon salle à manger, suivi d'un couloir qui donne à droite sur 2 chambres à coucher et à gauche sur une salle de bain et une cuisine installées. Dans la cuisine une porte ouvre sur un arrière jardin aménagé en un coin de repas. Le parterre fait d'un carrelage anti-dérapant, les murs en briques, les plafonds sont revêtus de faux plafond, les portes sont en bois royal. L'appartement est équipé d'eau potable, d'électricité et d'un chauffage central. Quant aux jardins de face et celui d'à coté, sont revêtus de carrelage et entrecoupés de vasques décoratives.

Les charges : Le dit immeuble n'est grevé d'aucune charge autre que celle à l'origine de l'actuelle poursuite.

Mise à prix : trois cent trois mille six cent dinars (303600, 000 D).

Date et lieu de la vente : Le jeudi 7 décembre 2023 à la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 à partir de 9 heures du matin.

Visite et constat des lieux : L'immeuble peut être visité tous les jours à partir de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures de l'après midi.

Consultation du cahier des charges : au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Conditions à la participation aux enchères : se faire représenter par un avocat, consigner le tiers de la mise à prix où se munir d'un chèque ou d'une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent se munir de l'autorisation du gouverneur de Sousse.

2023T01059VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Morched Tarifa

Avocat à la cour de cassation

24 rue de Marseille 1001 Tunis

M.F : 0797108M/A/P/000

71245649 - 71344682

Poursuivant : 1/ Abdelmajid Chrif 2/ Khaled Chrif 3/ Mariem Chrif 4/ Emna Chrif 5/ Ahmed Chrif 6/ Youssef Chrif qui ont élu domicile au 24 rue de Marseille Tunis.

Poursuivis : 1/ Senda Chaabini 2/ Hajer Chaabini demeurant au 16 bis rue Taher Memmi 1er étage Mutuelleville Tunis.

Avocat des poursuivants : Maître Morched Tarifa, avocat à la cour de cassation son étude est sise au 24 rue de Marseille 1001 Tunis.

Propriété objet de la vente : Il s'agit du titre foncier n°112611 Tunis d'une superficie totale de 501 m² dénommé "Marguerite II" situé au 16 et 16 bis rue Taher Memmi Mutuelle ville Tunis qui se compose d'un Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 147 m² comportant trois chambres et salon avec des couloirs. Son état général en dessous de la moyenne. En ce qui concerne le premier étage, il s'étale sur une superficie couverte de 137m² et se compose de trois chambres et un grand salon et une cuisine. Son état général est très moyen. Tout l'immeuble est équipé de l'eau courante, de l'électricité et du chauffage central.

Mise à prix : Fixée à 1.335.344,000 D sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à partir du 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse de dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023R02640VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse.

Poursuivant : SOCIETE TUNISIE - LEASING ET FACTORING élisant domicile en l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue docteur Mourou Sousse M.F 756310L

Partie saisie : Amel Bent Ahmed Ben Salem Graeit Demeurant à rue Liban Msaken Sousse CIN n° 05591454.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue docteur Mourou Sousse

Immeuble objet de vente : T.F n°33888 Sousse, usage agricole contenant 31 oliviers et habitation simple superficie 5330 m² situé à machyakhit Eljebliin Msaken, borné au sud par lot f31 et à l'ouest lot n°f30, à l'est lot n°f28 au nord rue nationale n°12 entre Kairouan et Sousse.

Mise à prix : 39.200,000 Dinars plus frais arrêtés par le tribunal.

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participer que ce qui a consigné le 1/3 de la mise à prix ou avec chèque certifié.

2023S01310VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le mercredi 29/11/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Salah Ben Othman Miled, demeurant au n°117 Avenue Habib Bourguiba - Zeramdine, CIN n°04115841 (en sa qualité d'emprunteur).

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 50684 Monastir relatif à la propriété nommée "HAIFA", d'une superficie totale de 174 m², situé à Zeramdine gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un Immeuble composé d'un rez-de-chaussée (relativement ancien) avec deux étages en cours de construction se situant à l'avenue Habib Bourguiba - Zeramdine en face de la mairie.

Le rez-de-chaussée se compose du côté nord d'un espace couvert utilisé comme café ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba, d'une superficie de 95 m², et du côté sud d'une maison qui se compose d'une petite cour, deux chambres, une cuisine, deux W.C et un perçu d'une superficie couverte de 60 m², l'accès à la maison se fait à travers la cour de la maison du frère du créancier Monsieur Abdelmajid Miled, qui se situe au sud du bien objet de la vente.

Le 1er étage qui est en cours de construction, se compose d'un espace couvert d'une superficie de 147 m² avec des escaliers menant au 2ème étage.

Le 2ème étage qui est en cour de construction n'est pas encore fini, se compose d'un hall, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, des W.C, et 3 terrasses qui donnent sur les côtés nord, sud et ouest, d'une superficie de 147 m².

Le bien immobilier objet de la vente est limité au nord par une voie publique, à l'est par les héritiers de Salem Miled, au sud par Alaya Miled (la partie la plus importante) et la maison de Abdelmajld Miled (pour le reste), à l'ouest par la propreté de Abdelmajid Miled.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Deux cent soixante et un mille soixante dinars (261.060,000 DT).

en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.857 ,203 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S01316VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Mouna Bent Omor Bergaoui, demeurant à Sousse, élisant son domicile à son étude Maître Hatem Doura, sis à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, bureau B.2

Partie saisie : Younes Ben Aziz Ben Younes jbelli , demeurant à rue el Arij, groupage 342, cité boukhzar - Sousse - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivises de 92 m², dans l'appartement de trois étages, objet du titre foncier n°112621 Sousse dénommée «essadda».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt trois milles deux cent dinars (183.200.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 30/11/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S01326VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : 1) Bouchaala Nizar, titulaire de CIN 08192664, commerçant d'articles ménagers, domicilié à la route Gremda km 0,5 Immeuble Taj magasin n°1, Sfax 3000 et actuellement à l'Avenue Abdelkader n°67, l'ancienne ville de Sfax en qualité de débiteur principal-

2) Yousra Bint Abdel Wahab Abdel Hadi épouse Bouchaala, titulaire de la CIN n°08848637, gérante de société, domiciliée à la route de Gabès km 2.5 rue Sidi Salem Sfax, et le cas échéant, au siège de son mari, avenue Sidi Abdelkader, numéro 67, à la ville antique de Sfax - en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé au 1er étage d'un immeuble sis à route Sidi Salem km 3 Sfax, à environ 250 m de la route précitée. Il est accessible à travers l'entrée de la propriété située au rez-de-chaussée, qui appartient aux héritiers de feu Mohamed Bouchaala débutant du coté sud en direction du nord puis vers l'Est jusqu'à se connecter aux escaliers de l'étage se trouvant du coté Nord Est du bâtiment.

La superficie de l'étage est d'environ 184 m² sans tenir compte de la superficie du balcon du coté sud (26 m²), de la superficie du balcon de la cuisine du coté ouest (15 m²) et de la superficie des escaliers (23 m²).

La construction contient un hall qui mène à un séjour et à un couloir qui mène à une cuisine ouvrant sur le sud

avec une porte ouest qui donne sur un balcon sans toit. A son extrémité du côté sud, se trouve un salon avec une porte qui s'ouvre sur le coté sud à un grand balcon partiellement couvert.

Il comprend aussi *2 chambres pour les enfants, avec une salle de douche non équipée, suivie d'un couloir avec placard mural sans portes, *Une suite parentale qui dispose d'une chambre, un petit hall et d'une salle de douche privative non équipée.

Les limites de la propriété, en tant qu'étage, sont celles de l'ensemble du bâtiment, qui est entouré de tous côtés par des usines comme suit : du sud par une rue d'où son entrée et Cherif et entreprises de Ben Jama'ah, chacun dans une secte, du nord par l'usine de Abdul Latif Al-Omari, de l'Est se trouve l'usine Al-Shadli Al-Hamdi, et à l'ouest se trouve l'usine Ben Salem.

Des Notes concernant le bien saisi :

- La cuisine est équipée de comptoirs en marbre noir, d'un lavabo, de sous armoires et d'un grand placard sans portes

- Les portes en bois des chambres ne sont pas à leur place

- Les fenêtres sont équipées de cadres en aluminium et de volets extérieurs, tandis que la plupart des fenêtres intérieures, en verres et en aluminium, ne sont pas à leur place.

- Toutes les armoires murales sont sans portes.

Le courant électrique et l'eau qui étaient fournis à l'appartement à partir des compteurs du rez-de-chaussée, mentionnant le frère de la partie saisie Nizar Bouchaala, ont été coupés depuis un certain temps, et l'appartement n'est pas équipé de canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement

La mise à prix : 96.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 11/12/2023 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2023X01425VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud - 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

1- Fahmi Ben Ghozlen CIN 05392267, demeurant à la route de Gremda Merkez Darwich impasse Hchicha rue 394 Sfax

2- Wajdi Ben Ghozlen CIN 01342504 demeurant à la route de Gremda CIN 01342504 demeurant à la route de Gremda km 2 impasse Hchicha rue Ousema ben Menfeth et rue Ahmed Amri Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gremda km2 impasse Hchicha rue Ousema ben Menfeth et rue Ahmed Amri Sfax d'une contenance de 812 m² mesuré nord sud du 43 mètres et est ouest 18.90 mètres consistant en un terrain nu clôturé de tous les cotés contenant une porte coulissante et une construction en ruine délimitée du coté sud est ouest par un voisin, du coté nord par un voisin et rue Ahmed Amri d'où son entrée.

Mise à prix : (203.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 4/12/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01430VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud - 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, RNE 0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : 1/ Majdi Eleuch, CIN 08760865, demeurant à la route Mahdia km7 rue narcisse sakiet Eddayer Sfax et à la route Elmahdia km7 chez boucherie Hsairi Sfax 3011 Sfax et à domicile élu chez Maître Hassen Abid sis à la rue Ali Bech Hamba immeuble elmanar bloc «c» 1er étage bureau n°4 Sfax.

2- Mohamed Eleuch CIN 05365030 demeurant à la route Mahdia km7 rue narcisse Sakiet Eddayer Sfax.

3- Abderrazek Eleuch CIN 01004470 demeurant à la route Mahdia km7 rue narcisse Sakiet Eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

L'immeuble sis à la route Mahdia km7 rue Narcisse Sakiet Eddayer Sfax consistant en un étage d'une superficie de 180 m² délimité du coté sud par Mostapha Eleuch, du coté est par ktata, du coté nord par Mohsen Eleuch et du coté ouest par une rue contenant des escaliers menant au toit d'un garage appartenant à Abderrazzek Eleuch et à un balcon d'où son entrée, un couloir, une cuisine, un hall, 3 chambres, une salle de réception, une salle de bain et un balcon.

L'immeuble est équipé en électricité et en eau potable.

Mise à prix : 126.000.000 dt frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 4/12/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01431VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK (ATB) en la personne de son représentant légal, demeurant au 9 avenue Hédi Nouira Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B16700 1997.

Partie saisie : Madame Thouraya Bent Mohamed Ben Jaouida, CIN n°05034370, demeurant 3 rue Mehrez Ibn Khalaf Carthage Yasmina Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près de la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une parcelle de terrain rectangulaire. Sa façade principale est orientée sud et donne directement sur une rue aménagée à la Soukra. Sur cette parcelle est édifiée un duplex composé au rdc d'une chambre à coucher, d'une cuisine d'un séjour et de 2 terrasses. A l'étage on trouve 2 chambres à coucher, une salle de bain, un balcon et des escaliers conduisant au rdc,

L'immeuble objet de la vente est limité au nord par la parcelle n°33, au sud par la parcelle n°37, à l'ouest une rue où se trouve sa façade principale, et à l'est la parcelle n°35.

Ledit immeuble est immatriculé à la conservation foncière (T.F. n°21691 Ariana dénommé «Menzel Essaadi» d'une superficie de 88 m² fractionnée en 88 parts et composée de la parcelle n°34 du plan de lotissement du titre foncier n°23930 Tunis).

Mise à prix : 183.080,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : lundi 11/12/2023 au tribunal de première instance de l'Ariana sis à l'Ariana à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023402644VEPA1

Vente immobilière

Etude Nairi d'avocat et consulting SARL

6 Rue Omar Jammali Bardo

IU : 1583765N

Demandeur poursuivant :

Société immobilière Salah Waja SARL en son représentant légal, siège social 14 Rue Hédi Nouira Tunis U.I : 0513929V.

Défendeur poursuivi :

Etablissements Chedli Hchicha SARL registre de commerce B126402001 en son représentant légal le liquidateur Mimoun Hchicha siège social Saint Gobain Z4 Jebel Jloud Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Nairi Hédi avocat en cassation pour le compte étude Nairi d'avocat et consulting SARL en son représentant légal 6 Rue Omar Jammali Bardo I.U : 1583765N.

Immeuble mis à la vente :

Tout l'immeuble en deux parties d'une superficie globale de 300m², 35m² immatriculé le reste non immatriculé représentant un dépôt avec des constructions à usage de bureaux avec un bloc sanitaire sis à la zone industrielle Saint Gobain Jebel Jloud gouvernorat de Tunis.

Mise à prix : 634.703.200 dinars selon l'expertise de Samia Klifi du 24/02/2023 suite à l'ordonnance du président du tribunal de première instance de Tunis 2 du 30/12/2022 n°37379.

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi 18-12-2023 à 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2.

Condition de visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine sauf le dimanche. 2023T00490VEPA1

2023402648VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société Internet Smart Solutions (Bee) S.A

Au capital de : 5 000 000 D

Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Imm Bacha Center bloc C - 1073 - Montplaisir Tunis

IU : 151271F

N° d'affiliation à la CNSS : 539659-48

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°993 émanant du tribunal

de première instance de Tunis en date du 26 octobre 2023 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Internet Smart Solutions.

- Désignation de Mm Emna Blouza en tant que juge commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Mme Basma Ben Soltana pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 2 (25) Rue Slah Eddine Bouchoucha Le Kram Tunis 2015. Tél : 22 14 83 66 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du Territoire Tunisien.

2023T01060VEPA2

Avis aux créanciers n°54

Gestion de la société par l'administrateur judicaire Hatem NASRI

Société "SHOTOPEK"

Capital social : 400.000,000 dt

IU : 0028508W/A/M/000

Siège social : Port el Kantaoui 4089 - Hammam Sousse - 4000 Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse 2 le 02 novembre 2023 concernant la Sté «SHOTOPEK», il a été décidé ce qui suit :

1- La prorogation d'un délai de trois mois pour l'élaboration du plan de redressement par administrateur Hatem Nasri

2- La direction et la gestion de la société sous la délégation du juge commissaire.

2023R02654VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société TAHA VOYAGES - SARL

119 Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal 5070

MF : 0804980/R

CNSS n° : 295333 - 65

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Monastir le 02/11/2023, dans l'affaire n°88/2023 il a été décidé :

1- Mettre fin aux missions du réconciliateur et des procédures de conciliation

2- Ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois renouvelables une fois pour trois mois.

3- Fixation de la date de cessation de payement à partir du 16/11/2022

4- Nomination de Mme Hanen Jouili juge observateur

5- Nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen, Administrateur judiciaire pour la préparation d'un plan de sauvegarde.

6- Interdiction à la société de céder ou d'hypothéquer ses actifs, sauf suite autorisation judiciaire.

7- Suspension des procédures d'exécution visant au recouvrement des créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, du débiteur ainsi que du garant réel ou personnel, suspension des délais d'expiration jusqu'au prononcé du jugement et suspendre la validité de tous les intérêts de prêt, y compris le loyer leasing et les amendes de retard.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante : Avenue commandant Bejaoui Imm COGEB TOWER bureau N° 7. (Tél : 73203045).

2023S01307VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire de justice (propriété commune (Doudech))

Suivant jugement d'urgence n°63474 en date du 30/5/2023 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Mr Lotfi Grouz en tant que mandataire de justice de la propriété commune (Doudech) sujet de titre foncier n°107986 sise à la rue 2 Mars 1934 corniche 4000 Sousse

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél : 98 404 706.

2023S01315VEPA2

Décision de clôture de liquidation

Société Etanchéité Idéale

SARL au capital de 14 000 Dinars

Immeuble Asma Palace Sfax El Jadida

IU : 0620751K

Au terme du PV de l'A.G.E tenu le 18 Juillet 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 20 Juillet 2023 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 28 Juillet 2023 sous le n°2023141442, les associés ont décidé la clôture des travaux de liquidation de la société.

Le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère Instance de Sfax a rendu une décision le 1er novembre 2023 en autorisant la clôture des travaux de liquidation de la «Société Etanchéité Idéale» objet de l'affaire dé liquidation n°379.

2023X01424VEPA2

Cession de parts

SOCIETE LA MAISON DE L'ELECTRONIQUE MAELEC

SARL au capital de 232 000D

Siège : 3 Passage Ahmed M'Hiri Tunis

Identifiant unique : 0012345N

Suivant procès-verbal de cession de parts établis par Maître Lotfi Rouissi

n°8335 en date du 20 Mai 2019 et en exécution du jugement n°73917 rendu par le Tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/4/2017, déposé au registre National des Entreprises identifiant unique n°0012345 N le 23 octobre 2023 il a été procédé à la cession des parts de la société de production des cassettes «SOPROCA» dans le capital de la société la Maison de l'Electronique MAELEK au nombre de 210 parts au profit des héritiers Jomaa Fitouhi qui sont Mr Rouissi Fitati et Inas Fitati, Olfa Fitati et Aymen Fitati et suite à cette vente des parts de la société MAELEK au nombre de 2320 sont reparties comme suit :

1) Rouissi Fitati : 2110 parts

2) Héritiers Jomaa Fitouhi : 210 parts.

2023402638VEPA2

Jugement de Faillite numéro 119

Société MEDEX

Société à responsabilité limitée

RC : B160231998

IU : 0615295Y

Capital social : 60 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle, Ksar Said La Manouba

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 17/10/2023 sous le numéro 119, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société MEDEX, son identifiant unique 0615295Y, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, du 01 juillet 2021, la nomination de Mme Amel Kchaw Juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite, l'autorisation de faire la publication légale exigible, l'opposition des scellés sur les biens de la société avec l'exécution de ce jugement provisoire, la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société, le greffe du Tribunal autorise l'insertion du jugement au registre national des entreprises et transmettre l'extrait du jugement de faillite au procureur de la République ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement ou se trouve le siège principal de la société dans un délai de dix jours à compter de la date de jugement et d'en informer la commission de suivi des entreprises économiques et d'afficher l'extrait du présent jugement au tribunal de première instance de la Manouba, sur les portes de la société en faillite et dans tous ses centres d'activité.

Il appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours à regard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage (71.835.699) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2023402647VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

FASHION SOURCING TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 795.000 dinars

Siège social : Centre Ksar 501 Ksar Said, Douar Hicher 2086

Identifiant unique : 1573925F

N° CNSS : 584860-47

Les actionnaires de FASHION SOURCING TUNISIA sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le jeudi 30 novembre 2023 à 10 heures du matin au siège de la société sis au Centre Ksar 501 Ksar Said, Douar Hicher 2086, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de la Société relatifs l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital social de la Société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Pouvoirs pour formalités.

2023R02652SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 à 10 Heures à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram - Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la mise à jour du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société;

2- Approbation de la mise à jour des statuts de la Société;

3- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au département comptabilité à l'immeuble STAR ASSURANCE, Lotissement "Espace des Affaires", zone Nord Est, les Berges du Lac Nord Tunis (En face du parc des expositions du Kram-Coté droit de la route menant vers la ville du Kram) et ce dans les délais règlementaires.

2023R02663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du groupe

Du 9 décembre 2023

Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX"

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe qui aura lieu le Samedi 9 décembre 2023 à 10h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs de la société Mère.

5- Questions diverses.

2023X01422SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

Société anonyme

Au capital de 42.000.000 DT

Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha, 1002, Tunis, Belvédère

MF : 1506703S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIDEV - SICAR sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 décembre 2023 à 10 heures au siège social de la société 39 Avenue Kheireddine Pacha, 1002, Tunis, Belvédère afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2023402642SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS

ARTEGROS

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 604993JAM000

Messieurs les actionnaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS ARTEGROS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 décembre 2023 à 11 heures au siège social de la société 39, Avenue Kheireddine Pacha - Tunis afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Nomination d'un administrateur ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour la gestion 2022 ;

- Autorisation de cession des parts

- Pouvoirs pour formalités de publication et d'enregistrement.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2023402643SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre

AXE FINANCE

Société anonyme

Au capital de : «1 663 750» Dinars

Siège social : 31, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0886762K

Les actionnaires de la société AXE FINANCE sont priés de bien vouloir

assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/11/2023 à 09 :30 heures au 01 Rue Sanhaja, Mutuelle ville Tunis 1082, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31/12/2022,

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

4. Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31/12/2022,

5. Quitus au conseil d'administration,

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022.

7. Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8. Pouvoirs pour formalités.

2023402653SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Novembre 2023 à partir de 8h30 du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration· et des Commissaires aux Comptes relatifs à la proposition d'augmentation du capital social réservée au personnel actif de la banque et de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

2. Augmentation du capital social réservée au personnel actif de la banque et de ses filiales par l'émission de nouvelles actions et suppression du droit préférentiel de souscription ;

3. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration;

4. Modification des statuts de la banque;

5. Pouvoir en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray - centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

2023402656SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

SARL au capital de 6.000.000 DT

Siège social : IMMEUBLE CARTHAGENE - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : SANTE DE L'ETRE HUMAIN

Identifiant unique : 1779784A

Matricule fiscal : 1779784A/A/M/000

La Gérance de la société WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON Convoque tous les associés à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2023-2024-2025.

2. Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat 2023-2024-2025.

2023402672SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

SARL au capital de 6.000.000 DT

Siège social : IMMEUBLE CARTHAGENE - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : SANTE DE L'ETRE HUMAIN

Identifiant unique : 1779784A

Matricule fiscal : 1779784A/A/M/000

La Gérance de la société WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON Convoque tous les associés à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 17h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la forme juridique de la société WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

2. Mise à jour des statuts de la société.

2023402673SRLB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un liquidateur des biens communs

Par ordonnance sur requête n°34 rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 17/10/2023, la nomination de Mme Imen Sdiri,

située au 44, rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, entant que liquidateur des biens communs entre Mme Zina Issaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°07801291 délivrée à Tunis le 22/6/2004 et son ex-mari, Mr Kamel Nasri, titulaire de la carte d'identité nationale n°02542100 délivrée le 17/7/2013, étant donné qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté de biens.

La mission du liquidateur consiste à dresser un inventaire des biens communs et des dettes y afférentes sous la surveillance du juge commissaire Madame Emna Rhiahi.

Tout créancier de l'une ou l'autre partie est tenu de produire les justificatifs de ses créances au cabinet de liquidateur, directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

2023T01055DIVD2

Avis complémentaire

Attendu que le nommé Youssef Hosni, représenté par maître Emna Trabelsi, a présenté une demande de mise à jour n°7526 en vue d'inscrire la vente qui lui a établie par Ali Ben Amor Dridi en vertu d'un contrat de vente rédigé le 16/6/2006, ainsi que la vente qui lui a été établie par Chedli Ben Ali Ben Amor Dridi au profit de son frère germain Amor en vertu d'un acte rédigé le 02/08/1950 dont le bulletin de transfert est payé en Mai 1951

Attendu que le requérant n'a pas pu produire le document original justifiant l'origine de la propriété du vendeur Chedli Ben Ali Ben Amor Dridi qui lui a établi par Rejab Ben Hadj Amor Ben Zid en vertu d'un acte sous seing privé daté du 25/8/1948.

Attendu que le Tribunal a rendu un jugement préparatoire statuant d'effectuer la publication complémentaire dudit contrat au Journal Officiel de la République Tunisienne et au journal quotidien en langue arabe.

Attendu qu'à partir de la date de publication jusqu'à l'expiration du délai de deux mois, un recours peut être porté en l'objet auprès du tribunal immobilier de Béja.

2023R02623DIVD2

Perte d'un titre constatif

Chaouki Lakhal titulaire de la carte d'identité nationale n°04172078 déclare la perte du titre foncier constatif de sa défunte mère Elheni Mansoura n°5611/15 du titre foncier n°57810 Monastir sis à Touza Monastir.

Suite à l'attestation de perte délivrée par le poste de police nationale de Touza sous n°158 du 13/10/2023.

2023S01304DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Salem Ben Mohamed Ben Hassan Sassi titulaire de la CIN n°02832614, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/13596, objet du titre foncier n°113728 Sousse sis au bord de la Rue de Oued Ghenim, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse La Médina sous n°1540 le 3/11/2023.

2023S01311DIVD2

Avis

Monsieur Boujelbene Mohamed B Ali déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain ayant une superficie de 380 m² avec une maison située à Sfax route de Téniour km 5 provenant par acte d'achat du 18/4/1972 enregistré le 22/9/1973 n°250 par les deux notaires Hbaieb Brahim et Mziou Mahmoud.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j. Tél : 24234308.

2023X01415DIVD2

Avis

Habib Ellouz annonce qu'il a perdu l'acte de partage rédigé par les deux notaires à Sfax Mohamed Anouar Sallemi et Ahmed Khlif le 02 mars 1992 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 22 janvier 1993 quit 471 revenant à son défunt Lotfi Ellouze qui prouve sa propriété du terrain contenant 248 arbres amandiers situé à Henchir Khdera Elhencha Sfax et du 1/4 indivis du presse de l'huile d'olive situé à la route Gremda km 1.5 Sfax et du lot de terrain d'une superficie 318.58 mètres carrés situé à la rue Mongi Slim borj Khadija Echebba gouvernorat Mahdia et du lot de terrain contenant 764 oliviers situé à Henchir Khedira el hencha et déclare qu'il a perdu l'acte sus-indiqué et désire extraire une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à la rue Carthage immeuble Médina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter à partir de cet avis.

2023X01417DIVD2

Avis

Mr Kotti Imad annonce que le titre de propriété de son père Kotti Mohamed d'une parcelle de terrain ayant comme surface 3312 m² située à la route Gremda km 7 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire "Ben Amira Sleh situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01421DIVD2

Avis

Imed, Mohamed, Abdelatif, Soufia, Sabria, Salwa Ben Hamad déclarent qu'ils ont perdu le titre de propriété de

leur héritier mère Fathia Ben Hamad d'un terrain a 579.16 m² avec maison située à Sfax entre route Tunis et Mahdia K 4 provenant par acte de partage du 31/3/2002 enregistré le 20/5/2002 n°M050737 par les deux notaires Mahmoud Mziou et Lotfi Mziou.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j. Tél : 24234308.

2023X01423DIVD2

Avis

Monsieur Abdessalem ben Elhaj Mohamed Kammoun avise être propriétaire d'un terrain de 8019 m² et un terrain de 10346.13 m² à la route de Teniour k 10 Sfax, que son titre de propriété (acte de partage) rédigé le 28 Novembre 1986 par les notaires Mohamed Makni et Hedi Ben Makhlouf étant perdu et il veut extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire "Jarraya Sameh" à sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01426DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Abdel Karim Ben Ahmed Ben Abdallah Naffeti titulaire de la CIN n°04769554 délivrée le 14/6/2011 déclare la perte du titre de propriété n°22731 pour le titre foncier n°49837 Bizerte.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 15/10/2023.

2023402646DIVD2